conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



# **Bucasan® Trendy**

Date de révision: 19.01.2024 T464 Page 1 de 11

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Bucasan® Trendy

UFI: 9CC0-Y0X0-400K-4T0W

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

EuPCS: PC-CLN-11.1 Nettoyants pour la salle de bain, PC-CLN-11.2 Produits nettoyants pour les toilettes

Catégories de processus [PROC]: 8, 10

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG

Rue: Fraunhofer Str. 17
Lieu: D-87700 Memmingen

Téléphone: +49 (0) 8331 930-6 Téléfax: +49 (0) 8331 930-880

e-mail: info@buzil.de
Interlocuteur: info@buzil.de
Internet: www.buzil.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0) 8331 930-6 (08:00 - 16:00 h)

numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1; H314 Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acide amidosulfurique

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



# **Bucasan® Trendy**

Date de révision: 19.01.2024 T464 Page 2 de 11

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

# 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1	1272/2008)	•		
5329-14-6	Acide amidosulfurique			10 - < 15 %	
	226-218-8	016-026-00-0	01-2119488633-28		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H412				
26183-52-8	Décane-1-ol, éthoxylé				
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H				
34590-94-8	2-Méthoxyméthyléthoxy-propanol			1 - < 5 %	
	252-104-2		01-2119450011-60		
			•		

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité		
	Limites de conc	entrations spécifiques, facteurs M et ETA			
5329-14-6	226-218-8	Acide amidosulfurique	10 - < 15 %		
	dermique: DL50	lermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3160 mg/kg			
26183-52-8	Décane-1-ol, éthoxylé				
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 20 - 100				
34590-94-8	252-104-2	2-Méthoxyméthyléthoxy-propanol	1 - < 5 %		
	dermique: DL50 = 9510 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg				

# Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, parfums (Benzyl salicylate, Hexyl cinnamal).

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



# **Bucasan® Trendy**

Date de révision: 19.01.2024 T464 Page 3 de 11

NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Movens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée

mousse résistante à l'alcool

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone

Monoxyde de carbone

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Pour les non-secouristes

Ventiler la zone concernée.

## Pour les secouristes

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

# Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

# Pour le nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **Autres informations**

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Ventiler la zone concernée.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



# **Bucasan® Trendy**

Date de révision: 19.01.2024 T464 Page 4 de 11

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

# Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
34590-94-8	(2-Méthoxyméthyléthoxy)-propanol	50	308		VME (8 h)	

# Conseils supplémentaires

Aucune information disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition





# Contrôles techniques appropriés

Aucune information disponible.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

# Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

#### Protection des mains

Porter des gants appropriés. (EN 374, Catégorie III)

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



# **Bucasan® Trendy**

Date de révision: 19.01.2024 T464 Page 5 de 11

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) / Epaisseur du matériau des gants > 0,1 mm

Solutions d'application diluées :

Les gants de protection ne sont pas indispensables si des mesures équivalentes sont prises contre l'exposition accrue de la peau due au travail humide (par exemple, en utilisation une pommade pour la peau appropriée).

#### Protection de la peau

Porter des habits de travail appropriés.

#### **Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

## Protection contre les risques thermiques

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: rouge

Odeur: Parfums, produits parfumés

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

env. 0 °C

env. 100 °C

env. 100 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable Limite inférieure d'explosivité: non déterminé Limite supérieure d'explosivité: non déterminé Point d'éclair: non applicable Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: non applicable 0 - 1.0pH-Valeur (à 20 °C): Viscosité cinématique: non déterminé

(à 40 °C)

Hydrosolubilité: complètement miscible

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité relative:

Densité de vapeur relative:

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

non applicable

non déterminé

non déterminé

non déterminé

non déterminé

non déterminé

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique: < 10 mPa·s (50 1/s)

(à 25 °C)

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



# **Bucasan® Trendy**

Date de révision: 19.01.2024 T464 Page 6 de 11

#### 10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux. Réaction exothermique avec: alcalies (bases)

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

Réaction exothermique avec: alcalies (bases)

#### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux. alcalies (bases)

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
5329-14-6	Acide amidosulfurique						
	orale	DL50 mg/kg	3160	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat		OECD 402	
26183-52-8	Décane-1-ol, éthoxylé						
	orale	DL50 mg/kg	500	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat			
34590-94-8	2-Méthoxyméthyléthoxy-propanol						
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat		OECD 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	9510	Lapin		OECD 402	

# Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



# **Bucasan® Trendy**

Date de révision: 19.01.2024 T464 Page 7 de 11

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# 11.2. Informations sur les autres dangers

# **Autres informations**

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
5329-14-6	Acide amidosulfurique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	70,3	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	48 mg/l	72 h			OECD 201
26183-52-8	Décane-1-ol, éthoxylé						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19,6	72 h			OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	15,0	48 h			OECD 202
34590-94-8	2-Méthoxyméthyléthoxy-propanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10000	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	969 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1919		Daphnia magna (puce d'eau géante)		OECD 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,5 mg/l	22 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OECD 211

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce mélange respèctent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Nº CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
26183-52-8	Décane-1-ol, éthoxylé				
	OECD 301 B	> 60 %	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
34590-94-8	2-Méthoxyméthyléthoxy-propanol				
	OECD 301 F	> 60 %	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Bucasan® Trendy

Date de révision: 19.01.2024

T464

Page 8 de 11

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
34590-94-8	2-Méthoxyméthyléthoxy-propanol	0,004

# 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉ

DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères

aqueuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés

séparément); emballages en matières plastiques

# L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3264

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide sulfamique)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 8



Code de classement:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Catégorie de transport:

N° danger:

C1

274

5 L

80

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



Bucasan® Trendy

Date de révision: 19.01.2024

T464

Page 9 de 11

Code de restriction concernant les

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3264

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide sulfamique)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8



Ε

Code de classement: C1
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 5 L

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3264

d'identification:

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (sulfamic acid)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8



Marine pollutant: no
Dispositions spéciales: 223, 274
Quantité limitée (LQ): 5 L
EmS: F-A, S-B
Groupe de ségrégation: 1 - acids

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3264

d'identification:

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (sulfamic acid)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



# **Bucasan® Trendy**

Date de révision: 19.01.2024 T464 Page 10 de 11

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 1,1 %

#### Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC 4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006



# **Bucasan® Trendy**

Date de révision: 19.01.2024 T464 Page 11 de 11

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: 9 (1)

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)